COMMUNE DE MONTPEZAT

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 11

Compte rendu de Séance Ordinaire
du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-cinq avril s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, Mr SOULIÉ Cédric, Mr BENOIST Cyril, BORDES Christine, RALLIER Kelly.
Excusés : Mmes CALVET Audrey, BOUCHET Stéphanie, REY Patricia et Mrs RIEUCOS Geoffrey, GODEAS Philippe.
Pouvoir : Mme REY Patricia donne pouvoir à Mme SEIGNOURET Jacqueline.
Mr GODEAS Philippe donne pouvoir à Mr BENOIST Cyril

Secrétaire de Séance : Mr CABAS Gérard

Ordre du jour :
Délibérations :
PLUI

- Vérification et étude des changements de destination,
- Vérification et étude des bâtiments agricole,
- Vérification et étude des zones A et N,
- Vérification et étude du patrimoine bâti ou paysager à préserver,
- Etude des différentes demandes de modification du zonage du PLUI,
- Etude du PADD,
- Projet IME – Etat d'avancement du dossier,
- Suite à un entretien en visio conférence avec le Crédit Mutuel - Etude dernier taux d'emprunt proposé par le Crédit Mutuel

Questions Diverses :

- Parole aux élus,

… /…

&&&&&&&&&&&&

Information 11/2025
PLUI

Publié le 7 mai 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du 10 avril dernier concernant le PLUI, il nous a été demandé de réaliser des vérifications et modifications au niveau du projet de plan du PLUI.

Il sera nécessaire de vérifier :

- Les changements de destinations existants sur le document mais également ajouter les nouvelles demandes de changement,
- Les bâtiments agricoles pouvant changer de destination,
- Les zones A et N,
- Du patrimoine bâti ou paysager à préserver.

Également afin que soit intégré dans le PLUI, il est nécessaire de prendre en compte les différentes demandes des propriétaires souhaitant une modification du zonage.

Pour ce qui est des changements de destination et du patrimoine bâti et paysagé, cela a été vérifié avec Mme BORDES Christine, Daphné et Véronique.
Mme le Maire demande aux élus de tout de même vérifier si certain n'ont pas été oubliés ou bien s'il est nécessaire d'en ajouter.

Reste à vérifier les zones A et N, les bâtiments agricoles pouvant changer de destination ainsi que de localiser les activités isolées.

&&&&&&&&&&&&

Information 12/2025
PLUI
Etude du PADD

Publié le 7 mai 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

Les principales orientations du PADD du PLUi :

Depuis 2017, l'évolution de la population intercommunale connait un fléchissement. Sur le plan démographique, la dernière décennie a été marquée par une baisse de population et un vieillissement des habitants, une dynamique récente qui s'observe également dans les territoires voisins. L'analyse menée sur une période plus longue, à 50 ans, révèle toutefois un dynamisme globalement stable.
Pour l'horizon 2037, l'objectif est d'inverser la courbe démographique en définissant un taux de croissance annuel de +0.10 % pour permettre l'arrivée d'environ 300 habitants sur le territoire intercommunal à l'horizon 2037.
Le socle du PADD vise à développer les axes stratégiques fondateurs du projet d'aménagement à l'horizon 2037. Il s'articule autour de 3 grands axes dont l'ordre des orientations n'induit pas une hiérarchisation entre les objectifs exprimés. Ainsi le projet a pour ambition de rendre le « territoire attractif, solidaire et durable, connecté à son environnement et à ses voisins ». Il développe ainsi 3 axes stratégiques pour l'aménagement du territoire :

1_ AFFIRMER SON INFLUENCE : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE QUI TISSE DES CONNEXIONS AVEC LES

TERRITOIRES VOISINS
Le premier axe met l'accent sur le maintien et la dynamisation des secteurs économiques, en s'appuyant notamment sur le développement du fret fluvial, la gestion et la valorisation des pôles d'activité ainsi que la mise en avant du patrimoine, notamment pour le tourisme.

2_ ASSURER L'INCLUSION DE TOUS UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET DIVERSIFIÉ, OÙ CHACUN TROUVE SA PLACE ET S'ÉPANOUIT
Le second axe vise à renforcer la cohésion territoriale en impliquant l'ensemble des communes dans un projet politique commun. L'objectif est de structurer l'armature territoriale en répartissant de manière pertinente et complémentaire les commerces et services, d'accompagner la redynamisation démographique et d'améliorer l'accessibilité du territoire en travaillant sur les solutions de mobilité.

3_ PLACER L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PRIORITÉS : UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE SES ATOUTS NATURELS
Le troisième axe concerne la traduction réglementaire des impératifs environnementaux. La réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est au cœur de cette réflexion, tout comme la nécessité de préserver la biodiversité et d'explorer différentes manières de développer de nouveaux projets sans accentuer le mitage du territoire.

Pour répondre à l'objectif de la loi Climat et résilience, il est nécessaire d'atteindre 52 % de réduction de la consommation d'espace observée au cours de la période 2011-2021. Ainsi, d'ici 2031, le SRADDET impose une réduction de 52 % de cette consommation, puis une baisse supplémentaire de 30 % de l'artificialisation entre 2031 et 2041.

Ces différentes orientations seront à délibérer lors du prochain conseil municipal.

&&&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 20/2025

Etude d'un emprunt en Vue de l'acquisition du Bâtiment de l'IME

Publié le 7 mai 2025
Transmis à la Préfecture
le

Madame le Maire expose au conseil les éléments financiers liés à l'achat de l'IME, que ce soit en termes d'achat, mais aussi de travaux pour le déménagement de l'école, et de charges annuelles.
Lors du conseil municipal du 17 mars dernier, il a été décidé par le conseil municipal un emprunt de 200 000.00 € sur 20 ans.

La dernière proposition faite par le Crédit Mutuel est sur un taux de 3.60 %.

Considérant tous ces éléments,

7 mai 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

Donne un avis favorable pour un emprunt auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 200 000 euros sur 20 ans à un taux de 3.60 %.

&&&&&&&&&&&&

Fin de séance 23 h30

Mme SEIGNOURET (Maire)	Mr SOULIE
Mr CARREGUES	Mr CABAS (Secrétaire de Séance)
Mr ROSSI	Mr FLEURY
Mme CALVET (Absente)	Mme BOUCHET (Excusée)
Mme BORDES	Mme RALLIER
Mr RIEUCOS (Excusé)	Mr BENOIST
Mme REY (Pouvoir à SEIGNOURET)	Mr GODEAS (Pouvoir à BENOIST)

n° Délibération	Objet de la Délibération
20/2025	Etude d'un emprunt en Vue de l'acquisition du Bâtiment de l'IME